

CANDIDATS A L'INTEGRATION DIRECTE

PROFIL DE LA PROMOTION

Octobre 2019



PROMOTION
OCTOBRE 2019

Table des matières

I- DONNEES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES CID	3
1. ORIGINE DU RECRUTEMENT	3
2. DIPLOMES D'ETUDES SUPRIEURES DETENUS PAR LES CANDIDATS A L'INTEGRATION DIRECTE	4
A. Diplôme le plus élevé (<i>en droit</i>)	4
B. Niveau d'études le plus élevé (<i>tous domaines confondus</i>)	4
C. Diplôme le plus élevé obtenu (<i>tous domaines confondus</i>).....	4
3. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ANTERIEURE DES CANDIDATS A L'INTEGRATION DIRECTE	5
A. Dernier emploi occupé des candidats à l'intégration directe	5
B. Le nombre d'année d'exercice professionnel avant leur recrutement.....	5
4. LANGUES ETRANGERES	5
II- DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES CID	6
1. REPARTITION HOMMES/FEMMES DE LA PROMOTION D'OCTOBRE 2019	6
2. LES AGES	6
3. CHARGES DE FAMILLE	6
4. LIEU DE NAISSANCE DES CANDIDATS A L'INTEGRATION DIRECTE.....	7

La promotion d'Octobre 2019 est composée de 34 candidats à l'intégration directe (CID) recrutés sur le fondement de l'article 22 ⁽¹⁾ et 23⁽²⁾

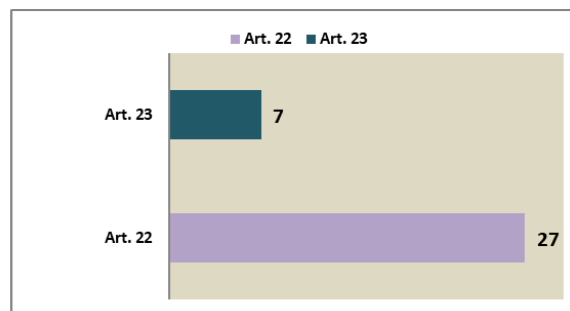
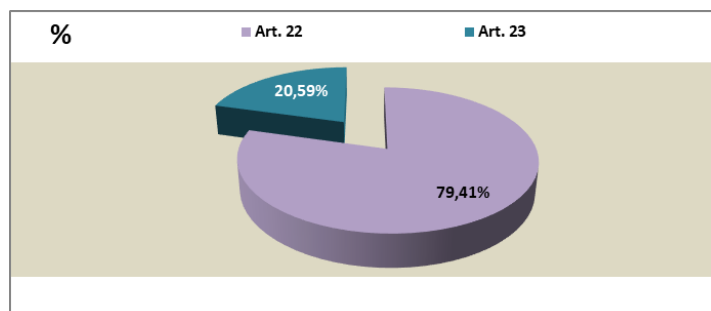
L'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature prévoit la possibilité pour des professionnels justifiant d'une expérience « les qualifiants particulièrement pour exercer des fonctions judiciaires » de prétendre à une intégration directe dans le corps judiciaire au 1^{er} (art. 23) ou au 2nd grade (art. 22) en fonction de la durée de leur activité qualifiante antérieure.

Cette voie de recrutement régie par les articles 22 et suivants de l'ordonnance statutaire (OS) prévoit que l'intégration des personnes sélectionnées par la commission d'avancement est précédée d'une formation probatoire de 7 mois organisée par l'ENM.

I- DONNEES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES CID

1. ORIGINE DU RECRUTEMENT

	Promotion Octobre 2019	Art. 22 OS	Art. 23 OS
Nbr de CID	34	27	7
%	100,00%	79,41%	20,59%



⁽¹⁾ Art. 22 de l'ordonnance statutaire de la magistrature (OS)

⁽²⁾ Art. 23 de l'ordonnance statutaire de la magistrature (OS)

2. DIPLOMES D'ETUDES SUPRIEURES DETENUS PAR LES CANDIDATS A L'INTEGRATION DIRECTE

A. Diplôme le plus élevé (en droit)

DIPLOMES	Article 22 OS		Article 23 OS	
	De droit le + élevé	%	De droit le + élevé	%
Aucun diplôme de droit	0	0,00%	0	0,00%
Doctorat	4	14,81%	1	14,29%
Master 1	3	11,11%	4	57,14%
Master 2	19	70,37%	2	28,57%
Licence	0	0,00%	0	0,00%
Capacité	1	3,70%	0	0,00%
TOTAL	27	100,00%	7	100,00%

B. Niveau d'études le plus élevé (tous domaines confondus)

Niveau d'études le plus élevé	Article 22 OS		Article 23 OS		TOTAL PROMO	
	Nombre de CID	%	Nombre de CID	%	Nombre de CID	%
BAC + 10	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BAC + 8	4	14,81%	1	14,29%	5	14,71%
BAC + 7	1	3,70%	0	0,00%	1	2,94%
BAC + 6	1	3,70%	0	0,00%	1	2,94%
BAC + 5	17	62,96%	2	28,57%	19	55,88%
BAC + 4	4	14,81%	4	57,14%	8	23,53%
BAC + 3	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	27	100,00%	7	100,00%	34	100,00%

C. Diplôme le plus élevé obtenu (tous domaines confondus)

Diplôme le plus élevé obtenu	Nombre de CID		
	Article 22 OS	Article 23 OS	TOTAL PROMO
DEA/DESS/M2	16	2	18
M1	2	4	6
Autre	3	0	3
IEP	0	0	0
Doctorat	4	1	5
Diplôme de l'Ecole de Hautes Etudes Commerciales	0	0	0
Diplôme de l'Ecole supérieure de commerce	1	0	1
Diplôme d'ingénieur	0	0	0
Diplôme supérieur de notariat	1	0	1
Licence en droit	0	0	0
TOTAL	27	7	34

3. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ANTERIEURE DES CANDIDATS A L'INTEGRATION DIRECTE

A. Dernier emploi occupé des candidats à l'intégration directe

Dernier emploi occupé par les candidats à l'intégration directe	Nombre de CID		
	Article 22 OS	Article 23 OS	TOTAL PROMO
Avocat	11	4	15
Juriste assistant / Assistant spécialisé	4	0	4
Officier de gendarmerie	3	0	3
Juriste	2	0	2
Directeur des services de greffes judiciaires	1	1	2
Attaché d'administration	0	1	1
Directeur juridique	1	0	1
Directeur service socio judiciaire	1	0	1
Educateur PJJ (Chef de service)	1	0	1
Enseignant	1	0	1
Gestionnaire recouvrement judiciaire	1	0	1
Huissier de justice	0	1	1
Magistrat à titre temporaire	1	0	1
TOTAL	27	7	34

B. Le nombre d'année d'exercice professionnel avant leur recrutement

Nombre d'année d'expérience professionnelle antérieure	Article 22 OS	Article 23 OS	Moyenne Promo Octobre 2019
Minimum	8	16	10
Maximum	28	32	21
Moyenne	18	24	15,5

(* Arrondi à la décimale la plus proche.

4. LANGUES ETRANGERES

La langue étrangère la plus étudiée par les candidats à l'intégration directe reste l'anglais : 7 d'entre eux (20,59 %) sont des utilisateurs compétents, 13 (38,24 %) ont des capacités à s'exprimer dans des situations courantes et 11 (32,35 %) ont des capacités élémentaires.

Langues étrangères pratiquées par les auditeurs

LANGUES	Utilisateur compétent		Capacités à s'exprimer dans les situations courantes		Capacités élémentaires	
	Nombre de CID	%	Nombre de CID	%	Nombre de CID	%
ANGLAIS	7	20,59%	13	38,24%	11	32,35%
ESPAGNOL	0	0,00%	6	17,65%	8	23,53%
ALLEMAND	0	0,00%	1	2,94%	8	23,53%
ITALIEN	0	0,00%	1	2,94%	1	2,94%
PORTUGUAIS	0	0,00%	0	0,00%	1	2,94%
BULGARE	0	0,00%	1	2,94%	0	0,00%

II- DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES CID

1. REPARTITION HOMMES/FEMMES DE LA PROMOTION D'OCTOBRE 2019

La proportion des femmes (67,65 %) de la promotion d'Octobre 2019 est inversée par rapport à la promotion de Mars 2019 où elles représentaient 37,5 % de la promotion.

	Candidats à l'intégration directe Promotion Octobre 2019		Article 22 OS		Article 23 OS	
	Nbr de CID	%	Nbr de CID	%	Nbr de CID	%
FEMMES	23	67,65%	19	70,37%	4	0,00%
HOMMES	11	32,35%	8	29,63%	3	0,00%
TOTAL	34	100,00%	27	100,00%	7	0,00%

2. LES AGES

Age moyen en chiffre et par voie de recrutement des candidats à l'intégration directe de la promotion d'Octobre 2019

Age	Promo Octobre 2019	Article 22 OS	Article 23 OS
Minimum	36	36	41
Maximum	58	54	58
Age moyen	47	45	49,5

3. CHARGES DE FAMILLE

La promotion d'Octobre 2019 compte 25 candidats à l'intégration directe chargés de famille, soit 73,53 %.

Nombre d'enfant(s)	Nombre de CID	%
1	6	17,65%
2	13	38,24%
3	6	17,65%

Total	25	73,53%
--------------	-----------	---------------

4. LIEU DE NAISSANCE DES CANDIDATS A L'INTEGRATION DIRECTE

REGIONS DE NAISSANCE	Nombre de CID	%
ILE DE FRANCE	8	23,53%
NORMANDIE	5	14,71%
PACA	5	14,71%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	4	11,76%
BRETAGNE	4	11,76%
OCCITANIE	3	8,82%
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	2	5,88%
GRAND-EST	1	2,94%
HAUTS-DE-FRANCE	1	2,94%
NOUVELLE-AQUITAINE	1	2,94%

Total Promo Octobre 2019	34
---------------------------------	-----------

